



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 février 2020

DELIBERATION N° 2020/008



L'an deux mille vingt, le 17 février, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 12 février 2020, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier CUSTOT, Adjoint au Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS : Didier CUSTOT, Aldo CARBONARI, Gisèle FRIER, Christian BERTHIER, Elisabeth VEZZU, Carol FORCHERON, Jean-Marie CAMACHO, Sandrine SCOLARI, Eve PALACIOS, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR : Marie-Agnès SUCHEL à Aldo CARBONARI, Alain CHARBIT à Christian BERTHIER, Nelly JANIN-QUERCIA à Jacques HAIRABEDIAN

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers Présents : 11
Nombre de conseillers votants : 14

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Elisabeth VEZZU a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/02/2020

Monsieur Denis ROUX, Maire, propose l'approbation du procès verbal rendu du Conseil municipal du 10/02/2020. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2020/008 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXE DU CABINET MEDICAL

Monsieur **Didier CUSTOT**, Rapporteur,

PRESENTE les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe du cabinet médical 2019 :

PRECISE qu'aussi bien pour la comptabilité principale que pour le budget annexe du cabinet médical 2019, les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion 2019 de Madame Véronique BIZZOTTO, Inspectrice divisionnaire de la trésorerie de Fontaine.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL ET COMPTES ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRATIF						
MAIRIE DE NOYAREY - CA 2019						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés (1)	154 570.04			664 787.17	154 570.04	664 787.17
Opérations de l'exercice(2)	669 047.91	365 413.89	1 977 221.73	2 510 561.21	2 646 269.64	2 875 975.10
Affectation de résultats				-85 429.81		
Total réalisé(1+2)	823 617.95	365 413.89	1 977 221.73	3 089 918.57	2 800 839.68	3 455 332.46

Résultats de clôture (3)	-458 204.06			1 112 696.84		654 492.78
Restes à réaliser (4)	-55 588.20	115 000.00				
Total cumulé (3+4)	-513 792.26	115 000.00		1 112 696.84	-513 792.26	1 227 696.84
Résultats définitifs	-398 792.26			1 112 696.84		713 904.58

COMPTE ANNEXE POUR LE CABINET MEDICAL						
	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés (1)		44 192.49		3 249.71		47 442.20
Opérations de l'exercice(2) HT	11 539.60	8 241.00	27 409.30	30 409.71	38 948.90	38 650.71
Total (1+2)	11 539.60	52 433.49	27 409.30	33 659.42	38 948.90	86 092.91
Résultats de clôture (3)		40 893.89		6 250.12		47 144.01
RAR Total cumulé (3+4)						
Résultats définitifs	0.00	40 893.89		6 250.12		47 144.01

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, et que Monsieur le Maire, se soit retiré au moment du vote, (après avoir donné uniquement pour cette délibération la présidence à Monsieur Didier CUSTOT,

PROPOSE de voter les comptes administratifs 2019 et
D'ARRETER les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE les comptes administratifs 2019 et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité. (Abstentions : Jacques HAIRABEDIAN, Nelly JANIN-QUERCIA)

Affiché le :

Reçu en préfecture le :

Exécutoire le :

20/02/2020
20/02/2020
20/02/2020

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 18/02/2020

L'Adjoint au Maire
Didier CUSTOT

